

**TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR
LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS EN AFRIQUE ET EN
EURASIE**

(Dubai, 3-6 juillet 2023)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Report/Annexe XIII

Annexe XIII

**LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS
DE LA TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MDE OISEAUX DE PROIE (MOS3)**

1. La Réunion a accueilli huit nouveaux signataires depuis la MOS2 - la Croatie, Israël, l'Inde, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Arabie saoudite, la Jordanie et l'Éthiopie.
2. La Réunion a adopté le Règlement intérieur pour les Réunions des signataires au Mde Oiseaux de proie tel que révisé à l'annexe 1 du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.3](#), de sorte qu'il s'applique à la présente réunion et à toutes les réunions futures des signataires jusqu'à l'adoption de nouveaux amendements ou règlements. Le règlement intérieur figure à l'annexe II du rapport MOS3.
3. Les signataires ont sincèrement remercié le gouvernement des Émirats arabes unis d'avoir organisé la réunion et l'agence de l'environnement d'Abou Dhabi pour son solide soutien à l'unité de coordination.
4. La Réunion a pris note du contenu du rapport de l'unité de coordination fourni dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.9](#).
5. La Réunion a exhorté les signataires à communiquer à l'unité de coordination toute mise à jour dans leurs points de contact nationaux en utilisant le formulaire disponible sur la [page Web](#) dédiée.
6. La Réunion a encouragé les signataires, les États de l'aire de répartition, les partenaires coopérants et les autres parties prenantes à collaborer à la mobilisation des ressources, notamment en fournissant des contributions financières volontaires au Mde Oiseaux de proie.
7. La Réunion a encouragé les signataires, les partenaires coopérants et les autres parties prenantes concernées à inviter les États de l'aire de répartition non signataires à rejoindre le Mde Oiseaux de proie.
8. La Réunion a pris note de la liste des activités figurant au paragraphe 41 du document UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.9 sur les activités de base et a souligné la nécessité d'intégrer les éléments suivants dans le plan de travail de l'unité de coordination 2024-2026 : le renforcement des capacités, en particulier en Afrique ; l'amélioration des synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ; la facilitation de la collaboration entre les signataires et les États de l'aire de répartition qui ne sont pas signataires ; et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest.

9. La Réunion a encouragé les signataires à aider l'unité de coordination à mobiliser des ressources pour mettre en œuvre le plan de travail de l'unité de coordination pour 2024-2026.
10. La Réunion a pris note du contenu du rapport du groupe consultatif technique (TAG) fourni dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.10](#).
11. La Réunion a pris note de la lenteur des progrès accomplis par les signataires dans l'élaboration de stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion des oiseaux de proie. Elle a également pris note des orientations disponibles pour aider les signataires à élaborer ces documents et des informations sur la présence d'espèces par État de l'aire de répartition mentionnées au paragraphe 12 du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.4](#).
12. L'assemblée a convenu que l'élaboration de stratégies de conservation et de gestion des oiseaux de proie était essentielle pour assurer la conservation des oiseaux de proie et de leurs habitats. Les signataires ont convenu que cette ambition devrait rester au cœur du MdE Oiseaux de proie.
13. Les signataires ont convenu qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la promotion des synergies, y compris l'intégration des plans dans d'autres cadres, tels que les SPANB. Les signataires ont en outre noté l'importance des plans d'action par espèce, à condition que ces plans soient mis en œuvre.
14. La Réunion a conseillé la révision de l'annexe 2 du document UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.4, en particulier pour exclure la présence de vagabonds pour chaque pays, lorsque des informations sont disponibles.
15. La Réunion a convenu d'un mandat pour que l'unité de coordination élabore un questionnaire sur l'intérêt pour l'élaboration de stratégies régionales et/ou l'organisation du renforcement des capacités pour intégrer les besoins des oiseaux de proie dans les SPANB.
16. La Réunion a convenu que les résultats de l'analyse du réseau de sites pilotes (annexe 1 du document [UNEP /CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.2](#)) ont fourni des informations précieuses pour l'identification des principales lacunes dans le réseau de la liste des sites (tableau 3 de l'annexe 3) et a recommandé qu'une telle analyse soit entreprise pour toutes les espèces répertoriées dans le MdE, sous réserve de la disponibilité des ressources.
17. La Réunion a approuvé le rapport d'évaluation de l'état de conservation figurant à l'annexe 1 du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.3](#), et a demandé que le Groupe consultatif technique produise une version actualisée de ce rapport à soumettre à la MOS4.
18. La Réunion a pris note du rapport du Secrétariat de la CMS fourni dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.11](#). La Réunion a souligné la nécessité pour le groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement de travailler en étroite collaboration avec le MdE Oiseaux de proie, en particulier en ce qui concerne l'empoisonnement des vautours.
19. La Réunion a pris note du contenu indiqué dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.1](#) concernant la synthèse des rapports nationaux soumis.
20. La Réunion a pris note du contenu indiqué dans le document [UNEP /CMS/Raptors/MOS3/Doc.12.5](#) sur le renforcement de la surveillance des espèces répertoriées et a soutenu la mise en place d'un réseau de sites qui permettrait de surveiller efficacement les espèces de l'annexe 1.

21. La Réunion a demandé à l'unité de coordination de développer davantage le réseau de sites, sous réserve de la disponibilité des ressources, et de faciliter l'élaboration de programmes de surveillance régionaux.
22. La Réunion a examiné les amendements proposés au texte du MdE et à ses annexes 1 à 3 (document [UNEP/Raptors/MOS3/Doc.14.1](#)) et les a approuvés avec les changements proposés au cours de celle-ci. Le texte et les annexes du MdE révisé figurent aux annexes III à VII du rapport MOS3.
23. La réunion a adopté les amendements au formulaire de proposition ou de modification de sites répertoriés dans le tableau 3 du plan d'action du MdE Oiseaux de proie tels que présentés à l'annexe I du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.14.2\(Rev.1\)](#), y compris les amendements proposés au cours de la MOS3. Le formulaire final figure à l'annexe IX du rapport de la MOS3.
24. La Réunion a adopté les amendements au formulaire d'inscription ou de modification de l'annexe 1 du MdE (espèces répertoriées), tels que présentés à l'annexe 1 du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.14.3](#). Le formulaire final figure à l'annexe VIII du rapport MOS3.
25. La Réunion a examiné les formats de rapport pour les signataires et les partenaires coopérants proposés aux annexes 1 et 2 du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.14.4](#) et a convenu de les adopter, et a demandé à l'unité de coordination d'incorporer les amendements convenus au plan d'action (annexe 3) dans les formulaires.
26. La Réunion a pris note du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.2](#) sur la mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour le vautour (PAME Vautours), remerciant l'équipe de coordination pour son travail effectué sur une base volontaire. Les signataires ont convenu de participer à l'examen de la mise en œuvre à mi-parcours du PAME Vautours, et les signataires ouest-africains ont convenu de contribuer à l'élaboration du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest (WAVCAP) et à sa future mise en œuvre.
27. La Réunion a pris note des progrès signalés dans le Plan d'action international portant une seule espèce pour le faucon fuligineux (document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.3](#)) et a exhorté à sa finalisation. Les signataires ont convenu de contribuer à sa mise en œuvre future.
28. La Réunion a examiné et pris note des informations signalées par le gouvernement indien à l'annexe 1 du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.4](#) sur la conservation du faucon de l'Amour et a salué les réalisations. La Réunion a suggéré d'étudier les impacts du changement climatique sur les faucons de l'Amour, en particulier liés au déclin potentiel des insectes et à une meilleure compréhension de leur statut en Afrique.
29. La Réunion a pris connaissance des principaux problèmes de conservation et de gestion signalés dans [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.1](#) sur le plan d'action mondial pour le faucon sacré (SakerGAP) et a soutenu la soumission à la COP14 de la CMS du projet de résolution. La Réunion a également demandé que la Saker Task Force continue à développer pleinement le cadre de gestion adaptative pour l'espèce et à mettre à jour le plan d'action mondial, en particulier à la lumière de la menace croissante de l'électrocution, en recherchant une coopération avec le secteur de l'énergie.
30. La Réunion a salué l'offre généreuse de l'EAD, au nom du gouvernement des Émirats arabes unis, de financer les travaux de l'unité de coordination au cours de la période 2024-2027, et a pris note des informations signalées dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.16.1](#). Les

signataires ont convenu d'envisager d'incorporer des contributions volontaires régulières dans leurs mécanismes de planification financière annuelle pour assurer la continuité du fonctionnement de l'unité de coordination et la mise en œuvre des plans de travail de l'unité de coordination et du Groupe consultatif technique. La Réunion a adopté le scénario 3 concernant les contributions annuelles volontaires des signataires. L'estimation des contributions annuelles volontaires mises en recouvrement par les signataires, approuvée par la Réunion, figure à l'annexe X du rapport MOS3.

31. La Réunion a pris connaissance du mandat révisé du Groupe consultatif technique, tel que présenté à l'annexe 1 du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.15.1](#). Le mandat du Groupe consultatif technique figure également à l'annexe XI du rapport MOS3.
32. La Réunion a nommé les membres proposés du Groupe consultatif technique conformément à la recommandation figurant dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.15.2 \(Rev.1\)](#), et a salué l'amélioration de l'équilibre hommes-femmes du groupe. La liste des membres du Groupe consultatif technique figure à l'annexe XII du rapport MOS3.
33. La Réunion a pris connaissance du plan de travail 2023-2026 du Groupe consultatif technique figurant à l'annexe 1 du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.15.3](#). La Réunion a invité le Groupe consultatif technique à identifier des « pistes » et des « contributeurs » appropriés pour la mise en œuvre de chaque action du plan de travail, et a demandé à l'unité de coordination d'aligner les mandats sur les résultats adoptés à MOS3. Les signataires ont demandé au Groupe consultatif technique d'aborder le renforcement des capacités et la sensibilisation, en particulier en Afrique, ainsi que l'IAHP et la sécurité aérienne.
34. La Réunion a pris connaissance du contenu relatif à l'abattage, à la capture et au commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT) signalé dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.11](#), et a souligné l'importance de l'analyse socio-économique et du renforcement des capacités.
35. La Réunion a pris connaissance du contenu relatif au groupe de travail sur l'énergie (ETF) de la CMS indiqué dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.11](#). La Réunion a exhorté la CMS à renforcer l'intégration des priorités pour la conservation des oiseaux de proie et de la biodiversité avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en particulier à la COP28.
36. La Réunion a pris connaissance du contenu du document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.7](#) sur l'identification des priorités pour la conservation et la gestion des habitats d'oiseaux migrateurs en Afrique, en Europe et en Asie et a encouragé les signataires, les États de l'aire de répartition, les partenaires coopérants et autres à collaborer pour mobiliser des ressources, y compris par des contributions financières volontaires, pour permettre la mise en œuvre des principales initiatives soulignées.